

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°16 du 5 avril 2013

PARTIE TEMPORAIRE
Marine nationale

Texte n°16

CIRCULAIRE N° 0-4881-2013/DEF/DPMM/SRM/OFF
relative au recrutement au choix d'officiers spécialisés de la marine en 2014.

Du 5 mars 2013

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *service de recrutement de la marine ; bureau « officiers ».*

CIRCULAIRE N° 0-4881-2013/DEF/DPMM/SRM/OFF relative au recrutement au choix d'officiers spécialisés de la marine en 2014.

Du 5 mars 2013

NOR D E F B 1 3 5 0 3 9 7 C

Références :

Décret n° 2008-938 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 20 ; signalé au BOC 40/2008 ; BOEM 321.1, 775.1.1.2, 814.2.3.2.1.3) modifié.

Arrêté n° 0-17370-2010 du 13 juillet 2010 (BOC N° 35 du 27 août 2010, texte 7 ; BOEM 321.2).

Instruction n° 0-40077-2009/DEF/DPMM/SRM/OFF du 7 octobre 2009 (BOC N° 42 du 30 octobre 2009, texte 8 ; BOEM 321.2).

Pièce(s) Jointe(s) :

Cinq annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 0-5705-2012/DEF/DPMM/SRM/OFF du 1er mars 2012 (BOC N° 19 du 27 avril 2012, texte 23).

Référence de publication : BOC N°16 du 5 avril 2013, texte 16.

1. SPÉCIALITÉS PROPOSÉES.

Un recrutement au choix d'officiers spécialisés de la marine (OSM) aura lieu en 2014.

Les spécialités d'officiers spécialisés de la marine de carrière proposées sont les suivantes :

- armes-équipements (ARMEQ) ;
- opérations-transmissions (OPTRA) ;
- fusilier-protection (FUPRO) ;
- tactique aéronavale (TACAÉ) ;
- énergie-propulsion-nucléaire (EPNUC) ;
- maintenance aéronautique (MAERO) ;
- mécanique (MECAN) ;
- sécurité (SECUR) ;
- administration (ADMIN) ;

- restauration de collectivité (RECOL).

Chaque candidat doit choisir, lors de son inscription, une ou deux spécialités, par ordre de préférence, pour lesquelles il réunit les conditions de brevets militaires et de qualifications exigées citées dans l'arrêté de référence et rappelées en annexes I. et II.

2. PROFIL RECHERCHÉ.

Parmi les candidats réunissant les conditions rappelées au point précédent, le choix portera en priorité sur les majors et maîtres principaux de plus de 40 ans, titulaires d'un brevet de maîtrise et ayant déjà tenté d'accéder par voie de concours à une école d'officier.

Ces dispositions ne concernent pas les candidats âgés de 33 ans au moins qui postulent pour une spécialité mentionnée en annexe I.

Le niveau d'anglais sera un des critères observés lors de la présélection des candidats. Le certificat militaire de langue 1^{er} degré est fortement souhaitable pour poser une candidature dans les spécialités à vocation opérationnelle/organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Une mobilité géographique avérée sera un des facteurs dominants dans l'étude des dossiers.

La sélection des candidats au recrutement au choix dans le corps des officiers spécialisés de la marine repose sur la valeur relative des candidatures et sur les besoins de la marine, variant selon l'année du recrutement.

3. CONDITIONS À RÉUNIR.

Peuvent être recrutés dans le corps des officiers spécialisés de la marine en 2014 sur leur demande et au choix, sur proposition de la commission de sélection, les majors, maîtres principaux et premiers maîtres de carrière titulaires d'une ancienneté de deux ans dans le grade de premier maître, réunissant au 1^{er} janvier 2014 les conditions suivantes :

- être âgé de 48 ans au plus et soit de 33 ans au moins s'ils détiennent une qualification précisée dans l'annexe I., soit de 39 ans au moins dans les autres cas (nés entre le 1^{er} janvier 1966 et le 1^{er} janvier 1975 ou 1^{er} janvier 1981) ;
- avoir accompli au moins quinze années de services dans la marine ;
- être titulaire depuis deux ans au moins de l'un des brevets militaires donnant accès à l'échelle de solde n° 4 et figurant sur une liste arrêtée par le ministre de la défense précisée en annexes I. et II. (cf. arrêté de référence) ;
- satisfaire aux normes médicales d'aptitude de la spécialité du corps des officiers spécialisés de la marine au titre de laquelle il se présente.

Les conditions d'âge sont reculées d'un temps égal à celui effectué au titre du volontariat dans les armées, sans toutefois pouvoir excéder un an.

Il est rappelé, en outre, aux candidats que la détention du contrôle de la condition physique du militaire (CCPM) valide intervient comme un facteur favorable lors de la sélection.

4. CANDIDATURES.

Les candidatures devront être signalées au service de recrutement de la marine, bureau « officiers » (SRM/OFF), avant le 2 avril 2013, par message conforme au modèle donné en annexe IV.

Ce message sera doublé d'un mouvement informatique selon les modalités précisées en annexe V.

Les formations veilleront tout particulièrement à ne signaler les candidatures que si les intéressés réunissent effectivement les conditions exigées.

Dès l'envoi du message, le bureau administration des ressources humaines de la formation concernée télécharge le dossier de candidature sur le site Intramar du SRM, onglet « fonctions RH\portail RH\compétences\recrutement (SRM)\recrutement officier\recrutement au choix au grade d'EV1 ⁽¹⁾ dans le corps des OSM (OSM/CHOIX) ».

Ce dossier, dûment renseigné et complété, devra faire retour au SRM/OFF avant le 25 avril 2013 (terme de rigueur).

Cette date est impérative et les dossiers reçus après cette échéance ne seront pas examinés.

Les bulletins de notation 2013 pourront exceptionnellement parvenir jusqu'à la date du 25 juin 2013. Après cette échéance tout dossier incomplet sera réexpédié à la formation.

Un entretien individuel obligatoire avec le commandant ou, à défaut, le chef de service ou le capitaine de compagnie permet d'orienter le candidat dans ses choix.

Il est demandé aux commandants d'apporter toute la rigueur nécessaire dans l'appréciation des candidats et, en particulier, de veiller à sa cohérence avec les éléments apparaissant dans la notation.

5. POINTS PARTICULIERS.

La fiche individuelle pour le contrôle élémentaire devra être adressée à la direction de la protection de la sécurité de la défense/centre national des habilitations de la défense (DPSD/CNHD) qui renverra l'imprimé complété au SRM/OFF.

Les annulations de candidatures feront l'objet d'un message adressé au service de recrutement de la marine (SRM/OFF), copie DPSD/CNHD si la recherche d'opportunité est en cours, ainsi que d'une mise à jour du mouvement informatique.

Le personnel déclaré inapte lors de la visite médicale d'aptitude au corps des officiers spécialisés de la marine devra faire l'objet d'une demande de maintien en service par dérogation aux normes médicales adressée à la direction du personnel militaire de la marine (DPMM), conformément aux prescriptions de l'instruction citée en référence.

Les décisions de maintien ou d'élimination sont du ressort exclusif de la DPMM après avis du conseil de santé du port d'affectation du candidat. Cet avis doit être joint à la demande de maintien.

6. PRÉSÉLECTION.

La phase de présélection comprend :

- dans un premier temps, l'examen détaillé de l'ensemble des dossiers de candidature par la commission de présélection ;

- dans un second temps, pour les candidats dont le dossier a été retenu, un entretien avec un psychologue, ainsi qu'avec le président et, le cas échéant le ou les officiers examinateurs de la commission de présélection, dans la ou les spécialités auxquelles le candidat postule. Les candidats seront convoqués durant la période du 25 septembre au 22 octobre 2013. L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils devront impérativement être disponibles durant ce créneau.

7. SÉLECTION ET ADMISSION.

La commission de sélection présidée par le chef d'état-major de la marine se réunira le 24 octobre 2013. Elle établira l'état nominatif du personnel dont le recrutement est susceptible d'intervenir au cours de l'année 2014.

Cet état sera soumis à l'agrément du ministre de la défense.

Le personnel admis suivra un cours de formation d'officier organisé par l'école navale en début d'année 2014 et éventuellement des stages complémentaires de spécialité, en fonction de l'expérience acquise et du futur domaine d'emploi.

La nomination au grade d'enseigne de vaisseau de première classe sera prononcée sous réserve d'avoir satisfait au cours de formation d'officier au 1^{er} août 2014.

8. PUBLICATION.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

9. ABROGATION.

La circulaire n° 0-5705-2012/DEF/DPMM/SRM/OFF du 1^{er} mars 2012 relative au recrutement au choix d'officiers spécialisés de la marine en 2013 est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
directeur du personnel militaire de la marine,*

Christophe PRAZUCK.

(1) Enseigne de vaisseau de 1^{re} classe.

ANNEXE I.
LISTE DES QUALIFICATIONS EXIGÉES PAR SPÉCIALITÉ POUR L'ACCÈS AU CHOIX, À L'ÂGE DE 33 ANS AU MOINS, DANS LE CORPS DES OFFICIERS SPÉCIALISÉS DE LA MARINE AU GRADE D'ENSEIGNE DE VAISSEAU DE 1RE CLASSE.

SPÉCIALITÉ.	BREVETS ET QUALIFICATIONS MILITAIRES EXIGÉS : BREVET SUPÉRIEUR (BS) OU BREVET DE MAÎTRISE (BM).
Opérations-transmissions.	BS de toutes spécialités titulaire des brevets de maîtrise suivants : - systèmes satellites (COMSAT) ; - réseaux (RÉSEAUX). BS de radiotélégraphiste, BS de transfiliste, BS de transmetteur ou BS de spécialiste des systèmes d'information et des télécommunications titulaire du brevet de maîtrise électronicien (ÉLECTRO).
Armes-équipements.	BS de détecteur, BS d'électronicien d'armes, de détecteur anti-sous-marins, BS de mécanicien d'armes ou BS opérations titulaire des brevets de maîtrise suivants : - d'électronicien (ÉLECTRO) ; - hydraulique (HYDRAULIQUE) ; - de technologie des systèmes armes-équipements du domaine des opérations (TECHOPS).
Fusilier-protection.	BS de fusilier marin titulaire du brevet de maîtrise chef de mission commando (CMISCOM).
Mécanique.	BS de mécanicien naval titulaire du brevet de maîtrise d'hydraulique (HYDRAULIQUE). BM d'électromécanicien de propulsion de sous-marins (EMPRO).
Énergie-propulsion-nucléaire.	BM d'électromécanicien de propulsion de sous-marins (EMPRO).

ANNEXE II.

**LISTE DES BREVETS ET CERTIFICATS MILITAIRES EXIGÉS POUR L'ADMISSION DANS LE
CORPS DES OFFICIERS SPÉCIALISÉS DE LA MARINE AU GRADE D'ENSEIGNE DE
VAISSEAU DE 1RE CLASSE.**

SPÉCIALITÉS.	BREVETS ET QUALIFICATIONS MILITAIRES EXIGÉS : BREVET SUPÉRIEUR (BS), CERTIFICAT (C) OU BREVET DE MAÎTRISE (BM), AVEC LE CAS ÉCHÉANT L'EXIGENCE D'UNE MENTION OU D'UNE BRANCHE PARTICULIÈRE.
Opérations-transmissions.	BS de radiotélégraphiste (1). BS de transfiliste (1). BS de transmetteur (1). BS de spécialiste des systèmes d'information et des télécommunications. BS de toutes spécialités titulaire des brevets de maîtrise suivants : - systèmes satellites (COMSAT) ; - réseaux (RÉSEAUX) ; - sécurité des systèmes d'information (SSI) ; - technologie des communications (TECHNOCOM) ; - technologie des systèmes et réseaux (TECHSYR).
Armes-équipements.	BS de missilier artillerie (1). BS de missilier armes sous-marines (1). BS d'électronicien d'armes (1). BS détecteur (1). BS détecteur anti-sous-marins (1). BS de mécanicien d'armes. BS opérations titulaire d'un des certificats suivants : - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de détection électromagnétique (COPDEM) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de guerre électronique (COPSGE) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de lutte sous la mer (COPDSM) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de combat (COPSDC) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes missiles sol-air moyenne portée (COPSAM) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes d'autodéfense et mer-mer (COPARM) ; ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Redoutable</i> (MCHEFCOM4) (1) ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire d'attaque (MCHEFCOSNA) ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Triomphant</i> (MCHEFCOTRI). BS de toutes spécialités titulaire d'un des certificats suivants :

	<p>- contrôleur missiles de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Redoutable</i> (CCONTMISM4) (1) ;</p> <p>- contrôleur missiles de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Triomphant</i> (CCONTMISTRI) ;</p> <p>- conduite du système inertiel de navigation sur sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Triomphant</i> (CCINELETRI) ;</p> <p>- qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche informatique (CQUALBEMINF) (1) ;</p> <p>- qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche conduite d'essais (CQUALBEMCE) ;</p> <p>- qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche radar (CQUALBEMRAD) ;</p> <p>- qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche télémessure (CQUALBEMTEL).</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire des brevets de maîtrise suivants :</p> <p>- hydraulique (HYDRAULIQUE) ;</p> <p>- technologie des systèmes armes-équipements du domaine des opérations (TECHOPS).</p>
Fusilier-protection.	<p>BS de fusilier marin.</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire du certificat de cynotechnie supérieur (CCYNSUP).</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire des brevets de maîtrise suivants :</p> <p>- commandement - organisation (COMORG branche SERCOUR) ;</p> <p>- protection défense (PRODEF) ;</p> <p>- chef de mission commando (CMISCOM).</p>
Tactique aéronautique.	<p>BS de détecteur navigateur aérien (1).</p> <p>BS d'électronicien de bord d'aéronautique (1).</p> <p>BS opérations/électronicien de bord d'aéronautique.</p> <p>BS opérations/détecteur navigateur aérien.</p> <p>BS de toutes spécialités titulaires du brevet de maîtrise opérations aéro/maritimes (branche aéronautique) (OPS/AM aéronautique).</p>
Mécanique.	<p>BS de mécanicien naval.</p> <p>BS de mécanicien-électricien d'atelier militaire de la flotte (1).</p> <p>BS de mécanicien-électricien de direction de port (1).</p> <p>BS de mécanicien-électricien automobile (1).</p> <p>BS de mécanicien-électricien de base navale (1).</p> <p>BS de spécialiste d'atelier naval.</p> <p>BS d'électrotechnicien titulaire du brevet de maîtrise de logistique (LOG).</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire des brevets de maîtrise suivants :</p> <p>- hydraulique (HYDRAULIQUE) ;</p> <p>- chef de service navire sur petits bâtiments (COMENERG) ;</p> <p>- électromécanicien de propulsion de sous-marins (EMPRO).</p>
Sécurité.	<p>BS d'électromécanicien de sécurité (1).</p> <p>BS de marin pompier.</p>

	BS de toutes spécialités titulaire du brevet de maîtrise environnement/prévention (ENV/PREV).
Maintenance aéronautique.	BS d'électronicien de bord d'aéronautique (1). BS de mécanicien de bord d'aéronautique (1). BS d'électromécanicien d'aéronautique (1). BS d'électronicien d'aéronautique (1). BS de mécanicien d'aéronautique (1). BS porteur. BS avionique. BS opérations/électronicien de bord d'aéronautique.
Énergie-propulsion-nucléaire.	BS des spécialités d'électrotechnicien ou mécanicien naval titulaire du certificat supérieur d'atome (CSUP ATOMICIEN) et de l'un des certificats ou de l'une des mentions suivantes : - chef de quart propulsion des sous-marins nucléaires d'attaque (CQAPROSNA) ; - chimiste nucléaire (CCHIMINUC) ; - instrumentiste de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Triomphant</i> (CINSTRUTRI) ; - instrumentiste de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Redoutable</i> (CINSTRUM4) (1) ; - instrumentiste de sous-marin nucléaire d'attaque (CINSTRUSNA) ; - instrumentiste de porte-avions nucléaire (CINSTRUPAN) ; - rondier atomicien chaufferie (superviseur chaufferie) sur porte-avions nucléaire (MCOAUXIPAN) ; - responsable d'auxiliaire réacteur de sous-marin lanceur d'engins type <i>Le Redoutable</i> (MCOAUXIM4) (1) ; - rondier atomicien machine (superviseur machine) sur porte-avions nucléaire (MCHEFPROPAN) ; - chef de compartiment machine sur sous-marin lanceur d'engins type <i>Le Triomphant</i> (MCHEFPROTRI) ; - chef de compartiment machine sur sous-marin lanceur d'engins type <i>Le Redoutable</i> (MCHEFPROM4) (1) ; - spécialiste de l'usine de maintenance de l'usine électrique de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Triomphant</i> (MCHEFÉLECTRI).
Administration.	BS de fourrier (1). BS de secrétaire militaire (1). BS d'assistant du commandement. BS de gestionnaire des ressources humaines. BS de comptable logisticien. BS de toutes spécialités titulaire du brevet de maîtrise ressources humaines (RH).
Restauration de collectivité.	BS de commis aux vivres (1). BS de cuisinier (1). BS de maître d'hôtel (1). BS de restauration.

BS de gérant de collectivité.

(1) Brevets, brevets supérieurs et certificats qui ne sont plus attribués.

ANNEXE III.
COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.

Le dossier de candidature est à télécharger sur Intramar « fonction RH\ressources Humaines\recrutement\recrutement officier\recrutement au choix au grade d'EV1 dans le corps des OSM ».

Le candidat devra préparer avec soin son dossier de candidature et mettre à jour ses *desiderata* (DSD).

Un seul dossier sera constitué par candidat précisant les deux spécialités choisies par ordre de préférence.

Il est composé des pièces suivantes :

- une fiche de candidature, signée de l'intéressé avec une photographie d'identité récente collée sur la fiche de candidature ;
- attestation du chef de corps ; du capitaine de compagnie ou du chef de service ;
- une fiche d'appréciations du commandant de la formation sur l'aptitude à tenir des fonctions d'officier, complétée après un entretien individuel entre le commandant et le candidat signée par le commandant et comportant au moins un point perfectible par domaine ;
- un certificat de visite médicale d'aptitude (imprimé n° 620-4*/1) à la spécialité du corps des officiers spécialisés de la marine demandée, service à la mer (SAM), outre-mer (OM) et catégorisation médico-physiologique ;
- une fiche individuelle pour le contrôle élémentaire dans le cadre du recrutement OSM choix ;
- une copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ;
- une lettre de motivation qui doit permettre à la commission d'apprécier les atouts, la motivation et le projet professionnel du candidat. En particulier, elle doit être un moyen pour le candidat de présenter ses perspectives comme officier. Elle ne doit en aucun cas se limiter à un bilan du parcours professionnel au sein de la marine. Cette lettre manuscrite gagnera à être sobre et précise ;
- une photocopie des bulletins individuels de note pour major (BINM) ou des bulletins de notation et de candidatures (BNC), au titre du travail d'avancement des années 2011, 2012 et 2013, signés par l'intéressé et l'officier notateur ;
- une attestation de passage du contrôle de la condition physique du militaire (CCPM) en cours de validité au 1^{er} juin 2013 ;
- une photocopie de la fiche individuelle du marin signée du candidat, avec mise à jour des DSD au moment de la candidature.

La formation devra en outre s'assurer que les données informatiques sur Rh@psodie (notamment la rubrique « certificats et mentions ») sont à jour pour chaque candidat.

ANNEXE IV.
PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DES CANDIDATURES.

FM/BUREAU MILITAIRE

TO/MARINE RECRUTEMENT PARIS (ACPWIN) OU DPMM/SRM (MELIND@)

INFO/AUTORITÉ HIÉRARCHIQUE

BT

NON PROTÉGÉ

OBJ/CANDIDATURE OSM/CHOIX 2014.

REF/CIRCULAIRE NMR 0-4881-2013/DEF/DPMM/SRM/OFF DU 5 MARS 2013.

TXT

NOM ET INITIALES DES PRÉNOMS

GRADE - SPÉCIALITÉ - MATRICULE

FORMATION

SPÉCIALITÉS OSM CHOISIES PAR ORDRE DE PRÉFÉRENCE :

1)

2)

Nota.

Ces éléments sont à fournir dans cet ordre sans reporter les intitulés.

Plusieurs candidats pourront être signalés sur le même message, ils seront alors classés par ordre alphabétique.

ANNEXE V.
PROCÉDURE INFORMATIQUE DE RECUEIL DES CANDIDATURES.

Initialiser le dépôt de candidature avec l'outil Rh@psodie :

- PA 30 ;
- IT 9050 (concours/examens).

Les rubriques obligatoires à renseigner sont :

- « Session du concours : 01.01.2014 » ;
- « Statut candidature : En cours » ;
- « Type concours : 10 (Nomination au choix) » ;
- « Corps du concours : 9314 (Officiers spécialisés de la marine) » ;
- « Grade du concours : AZ (EV1) » ;
- « Spécialité de recrutement » OSM pour laquelle le candidat postule ;
- « Année du concours/de l'examen : 2013 » ;
- la date de la session du concours se met automatiquement.

Données de candidature

Statut candidature	En cours
Numéro de candidature	0

Concours

Type concours	10	Nomination au choix
Corps du concours	9314	Officiers spécialisés de la marine
Grade du concours	AZ	EV1
Spéc. de recrut.		
Autre concours/examen	Officier spécialisé de la marine	
Année du concours/de l'examen	2013	
Session du concours	01.01.2014	

Données additionnelles

Date épreuve écrite	
Date épreuve orale	
Résultat au concours	
Rang concours	0
Date nomination	
Année d'admission	

Commentaires

Après enregistrement de la candidature, le message confirmant l'enregistrement apparaît en bas de la fenêtre.